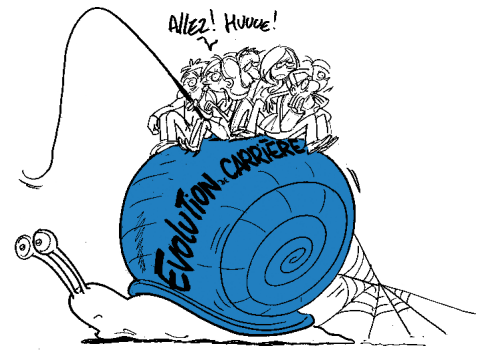


Pétition pour le maintien des droits à concourir à la DGFIP



La DGFIP a annoncé le 16 janvier 2017, un projet de modification des règles concernant la participation aux concours. Le contenu de ce projet a été confirmé le 21 mars 2017.

La DG envisage :

- d'organiser le même jour les épreuves des concours internes et externes;
- de limiter, pour les candidats internes, à cinq fois la participation à un même concours;

Si ce projet abouti, dès 2019 les possibilités d'évoluer vont se réduire drastiquement :

- en organisant le même jour les épreuves des concours internes et externes, les candidat(e)s devront faire un choix entre l'un ou l'autre des concours. Cette mesure réduit les chances d'obtention du concours pour les agents remplissant les conditions pour les deux concours;
- le passage des concours sera limité à 5 tentatives pour chacun d'entre-eux. Alors que le nombre de places aux concours internes diminuent chaque année fortement, la DGFIP avec cette mesure réduit encore plus les possibilités de développer une carrière.

En mai 2016, la DGFIP dans ses lignes directrices, indiquait qu'il fallait « *Se projeter dans le futur pour qu'elle soit une administration adaptée au 21^e siècle réactive avec le souci de l'équilibre entre les nécessités du service public et les aspirations de chacun* ». « *Les opportunités qui s'offrent au sein de la DGFIP ne sont pas remises en cause* ».

A l'heure des suppressions d'emplois annuelles, les gouvernements successifs ont toujours promis en contrepartie aux fonctionnaires une meilleure carrière visant notamment à restaurer l'attractivité dans la fonction publique.

Face à la DG qui prépare un projet contraire à ces principes et constitutif d'un recul dans les possibilités de promotion interne, la CFTC-DGFIP se donne pour objectif de mobiliser les agents pour exiger son retrait.

La CFTC Finances Publiques vous appelle, dans l'unité la plus large, à signer la pétition pour exiger le maintien :

- **de l'organisation des concours internes et externes en journées décalées,**
- **d'un nombre illimité de passages aux concours,**

Afin de donner plus de force à l'action de la CFTC DGFIP soyez acteur de votre avenir en signant cette pétition.

À renvoyer à :
CFTC DGFIP – 6 RUE LOUISE WEISS
BATIMENT CONDORCET – TELEDON 322
75 013 PARIS CEDEX 13

